

S.23.03 – Mouvements annuels des fonds propres – Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.4.0

Observations générales:

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux succursales de pays tiers.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés		
R0900/C0010	Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets – solde reporté de l'exercice précédent	Solde d'un montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets reporté de la période de référence précédente.
R0900/C0060	Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets – solde reporté à l'exercice suivant	Solde d'un montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets reporté à la période de référence suivante.
Fonds propres auxiliaires – mouvements au cours de la période de référence		
R1110/C0010	Fonds propres auxiliaires – niveau 2 – solde reporté de l'exercice précédent	Solde des fonds propres auxiliaires de niveau 2 reporté de la période de référence précédente.
R1110/C0110	Fonds propres auxiliaires – niveau 2 – nouveau montant mis à disposition	Nouveau montant de fonds propres auxiliaires de niveau 2 mis à disposition au cours de la période de référence.
R1110/C0120	Fonds propres auxiliaires – niveau 2 – réduction du montant disponible	Réduction du montant disponible de fonds propres auxiliaires de niveau 2 au cours de la période de référence.
R1110/C0130	Fonds propres auxiliaires – niveau 2 – appelés en fonds propres de base	Montant des fonds propres auxiliaires de niveau 2 qui ont été appelés et sont devenus un élément de fonds propres de base au cours de la période de référence.
R1110/C0060	Fonds propres auxiliaires – niveau 2 – solde reporté à l'exercice suivant	Solde des fonds propres auxiliaires de niveau 2 reporté à la période de référence suivante.
R1120/C0010	Fonds propres auxiliaires – niveau 3 – solde reporté de l'exercice précédent	Solde des fonds propres auxiliaires de niveau 3 reporté de la période de référence précédente.
R1120/C0110	Fonds propres auxiliaires – niveau 3 – nouveau montant mis à disposition	Nouveau montant de fonds propres auxiliaires de niveau 3 mis à disposition au cours de la période de référence.
R1120/C0120	Fonds propres auxiliaires – niveau 3 – réduction du montant disponible	Réduction du montant disponible de fonds propres auxiliaires de niveau 3 au cours de la période de référence.
R1120/C0130	Fonds propres auxiliaires – niveau 3 – appelés en fonds propres de base	Montant des fonds propres auxiliaires de niveau 3 qui ont été appelés et sont devenus un élément de fonds propres de base au cours de la période de référence.
R1120/C0060	Fonds propres auxiliaires – niveau 3 – solde reporté à l'exercice suivant	Solde des fonds propres auxiliaires de niveau 3 reporté à la période de référence suivante.
R1200/C0010	Total fonds propres auxiliaires – solde reporté de l'exercice précédent	Solde total des fonds propres auxiliaires reporté de la période de référence précédente.
R1200/C0110	Total des fonds propres auxiliaires – nouveau montant mis à disposition	Nouveau montant total de fonds propres auxiliaires mis à disposition au cours de la période de référence.
R1200/C0120	Total des fonds propres auxiliaires – réduction du montant disponible	Réduction du montant disponible total de fonds propres auxiliaires au cours de la période de référence.
R1200/C0130	Total fonds propres auxiliaires – appelés en fonds propres de base	Montant total des fonds propres auxiliaires qui ont été appelés et sont devenus un élément de fonds propres de base au cours de la période de référence.

R1200/C0060	Total fonds propres auxiliaires – solde reporté à l'exercice suivant	Solde total des fonds propres auxiliaires reporté à la période de référence suivante.
-------------	--	---